

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL355

présenté par

M. Ollier

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 259, supprimer les mots :

"au titre des exercices 2016 à 2020,"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à rendre durable la dotation de soutien à l'investissement territoriale que la Métropole du Grand Paris est tenue d'instituer